



**PROCES VERBAL REUNION DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI
MERCREDI 25 MARS 2020 EN VISIO CONFERENCE**

Présents connectés : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Yannick PETIT, Mathilde DESMEULLES, Fabrice MAHIEU, David DROULLON et Hervé VIGOR

Invités : Patrick DEMAIRE, Oliver SAUVAGE, Sylvie DELAVALLEE, Anne RUECHE, Gilles ZMUDA, Jean Pierre ADELIN, Patrick BORDEAU, Philippe LEBRUN, Patrick OSOUF et Jean Luc LIGUORI

Excusés : Didier LEBLANC et Morgane LELIEVRE

Ordre du jour :

- 1) Point de situation par le médecin régional sur la crise sanitaire covid-19
- 2) Information par le Président de la Ligue des décisions prises par la FFHB et déclinaison au niveau régional des décisions prises au niveau sportif
- 3) Décisions concernant les championnats régionaux +16 ans au niveau des classements et décision sur les mesures d'accompagnement des clubs sur la saison 2019/2020
- 4) Mise en place par la COC d'un travail collaboratif avec les Comités pour l'organisation des championnats régionaux saison 2020/2021
- 5) Décision concernant les licences validées et en attente de qualification
- 6) Décisions concernant les dates de suspension prononcées par la commission territoriale de discipline.

Début de réunion à 20h00 en visio conférence

1) Point de situation par le médecin régional sur la crise sanitaire covid-19

Le Docteur Gilles ZMUDA expose un point de situation sur la grave crise sanitaire qui traverse notre pays.

Il rappelle l'obligation de respecter les consignes et les mesures de confinement qui vont durer afin de diminuer la propagation de ce virus.

Gilles ZMUDA approuve l'ensemble des décisions prises par la FFHB sur tous les niveaux de compétition et préconise qu'elles soient déclinées au niveau de la Normandie.

2) Information par le Président de la Ligue des décisions prises par la FFHB et Déclinaison au niveau régional des décisions prise au niveau sportif.

Le Président de la Ligue expose les décisions prises par le Bureau Directeur fédéral faisant suite à une large concertation avec la COC fédérale, la DTN, les responsables PPF et les Présidents de Ligues. (communiqué joint en annexe).

3) Décisions concernant les championnats régionaux +16 ans au niveau des classements et Décision sur les mesures d'accompagnement des clubs sur la saison 2019/2020

Au niveau des championnats régionaux et Départementaux Normandie +16 ans et jeunes, après échange, le Bureau Directeur a validé les décisions mentionnées ci-dessous :

- Respect de la décision fédérale concernant l'arrêt définitif des championnats régionaux et départementaux +16 ans et jeunes.
- Aucun titre de champion régional, champion départemental ou vainqueur de la Coupe de Normandie et Départementale, à tous les niveaux ne sera décerné pour la saison 2019-2020.
- Afin de tendre au mieux vers une équité sportive pour l'ensemble des championnats régionaux et départementaux +16 ans, le Bureau Directeur a décidé qu'il n'y aurait pas de saison blanche et que les classements sont arrêtés à la date d'arrêt des compétitions, à savoir le weekend du 6/7 mars 2020.
- Afin de respecter l'équité sportive pour départager les équipes sur les accessions et rétrogradations en cas de différence de matchs joués, le Bureau Directeur valide la procédure appliquée par la COC Fédérale, à savoir : application du calcul ratio nombres de points divisés par nombres de matchs joués.
En cas de partage entre deux équipes ayant le même nombre de points avec le même nombre de matchs disputés : Application du calcul ratio Goal average général divisé par le nombre de matchs disputés.

Afin de tenir compte du contexte exceptionnel, le Bureau Directeur valide les mesures d'accompagnement qui seront prochainement prises pour les niveaux régionaux et départementaux, notamment :

- Réduction du nombre d'équipes reléguées pour la saison 2019-2020 sur les championnats régionaux et départementaux ;
- Possibilité donnée à la COC Régionale d'augmenter le nombre d'équipes dans les poules de niveaux sur le championnat régional +16 ans afin de limiter le nombre d'équipes rétrogradées et d'intégrer les équipes évoluant en 1^{ère} division départementale accédant au niveau régional (honneur régionale masculins et excellence régionale féminines) ;
- Pas de sanctions sportives et financières pour les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient la rétrogradation ;
- Pas de sanctions relatives à la CMDC Régionale sur la saison 2019-2020, excepté pour les équipes accédant en Nationale 3 masculins et Nationale 2 féminines qui devront respecter les impositions de la CMCD Nationale exigées pour ces niveaux nationaux ;
- Calcul des péréquations kilométriques à la date d'arrêt des compétitions, à savoir le 6/7 mars 2020

4) Mise en place par la COC d'un travail collaboratif avec les Comités pour l'organisation des championnats régionaux saison 2020/2021

Fabrice MAHIEU fixe comme priorité la constitution du championnat régional +16 ans qui devra faire l'objet d'un travail collaboratif de la COC avec les Présidents de Comités.

Pour ce faire Fabrice MAHIEU demande aux Présidents de Comités de communiquer pour le 5 avril 2020 les équipes accédants au niveau régional :

- 2 clubs par Comité accèdent en honneur régional masculins
- 1 club par Comité accède en excellence régionale féminines

Fabrice MAHIEU informe que des réunions seront organisées avec les membres de la COC et les Présidents de Comités afin de définir ensemble les modifications qui seront proposées au Bureau Directeur, prenant en compte les dispositions qui viennent d'être validées afin constituer les poules du championnat Régional +16 ans de la saison 2020/2021.

Le Président de la Ligue informe que le Bureau Directeur se réunira le 22 avril pour étudier les propositions de la COC.

Ensuite, Fabrice MAHIEU et Patrick DEMAIRE poursuivront de la même manière les travaux avec la COC Jeunes sur les championnats régionaux jeunes après le Bureau Directeur du 22 avril.

5) Décision concernant les licences validées et en attente de qualification

Anne RUECHE informe qu'à ce jour 22547 licences compétitives sont qualifiées, soit 7 de plus qu'à la fin de saison 2018-2019.

Depuis le 12 mars, date officialisant l'arrêt des compétitions 30 licences sont en attente de qualification.

Après échanges, le Bureau Directeur, en accord avec les 5 Présidents de Comités décide que les licences en attente de qualification depuis le 12 mars pourront être qualifiées par Anne RUECHE après accord des clubs concernés.

Aussi, il est décidé d'appliquer la gratuité de la part financière Ligue et Comités sur les licences en attentes de qualification depuis le 12 mars et celles qui seront à qualifier jusqu'à la fin de saison sportive, à savoir le 31 mai 2020.

6) Décisions concernant les dates de suspension prononcées par la commission territoriale de discipline.

Sylvie DELAVALLEE fait un point sur le nombre de dossiers disciplinaires en attente de décision.

A ce jour, 25 dossiers sont en attente.

Sylvie va prendre attache avec la FFHB pour savoir si règlementairement la Commission a la possibilité d'organiser des réunions en visio conférence.

Etant donné l'arrêt définitif des compétitions, les dates de suspensions seront positionnées sur la saison 2020/2021.

Fin de réunion à 21h45

Nicolas MARAIS



Président LNHB